

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTEME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1146

présenté par
M. Martin

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.